



**MAIRIE DE  
PIBLANGE**

Département  
de la Moselle

Arrondissement  
Boulay-Moselle

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 15

Nombre des Membres  
en fonction : 13

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 11

Nombre d'absent : 1

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 11

Convoqués le : 21/03/2018

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 27 MARS DEUX MILLE DIX-HUIT à 20 H 00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Valéria FEBVAY, Maire.

**Etaient présents** : Valéria FEBVAY, Maire, UJMA Thierry, CHILLES Fabrice, HETTINGER Sylvianne adjoints au Maire, BECKER Nicolas, RUBLER Benoît, LEGRANDJACQUES Denis conseillers délégué, MASSARO Gwenaël ROBINET Brigitte BECOEUR Maxime MICHEL Céline, conseillers municipaux

**Etaient absents et excusés** : KIEFFER François

**Absents ayant donné pouvoir** : SCHMIDT Nathalie à donner pouvoir à HETTINGER

Sylvianne

**Secrétaire de séance** : ROBINET Brigitte

=====

**POINT 009/2018 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après examen du compte administratif 2017 et hors de la présence de Madame Le Maire, sous la présidence de Monsieur Thierry UJMA

APPROUVE L'ensemble de la comptabilité soumise à son examen faisant apparaître le résultat suivant :

**-excédent de fonctionnement : 180 793.27€**

**-excédent d'investissement : 271 954.48 €**

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1

**POINT 010/2018 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

Les membres du conseil municipal décident d'adopter le compte de gestion 2017 qui présente un résultat de clôture de

- INVESTISSEMENT : **271 954.48** € en excédent

- FONCTIONNEMENT : **180 793.27** € en excédent

Soit : **452 747.75** € d'excédent pour l'exercice 2017.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

### **POINT 011/2018 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017**

Le Conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement à la ligne c/002 « excédent de fonctionnement reporté » en recette soit : **180 793.27€**, et l'excédent d'investissement à la ligne c/001 « excédent d'investissement reporté » en recette soit ; **271 954.48€**.

Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0

### **POINT 012-2018 : BUDGET PRIMITIF 2018**

Les membres du conseil municipal après débat adoptent le budget primitif 2018 se soldant :

En section investissement

\* Recette : 582 125.84€

\* Dépense : 582 125.84 €

En section de fonctionnement

\* Recette : 726 246.27 €

\* Dépense : 726 246.27 €

Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0

### **POINT 013/2018 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Toujours en raison des baisses de dotations, Le Conseil Municipal est obligé de faire des choix quant aux montants alloués aux différentes associations (BP 2016 : 2280€, BP : 2017 :2380 €). Et prévoit au BP 2018, les sommes indiquées si dessous, le maire indique que les présidents des associations cité ci-dessous, doivent en faire la demande écrite au Maire.

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Association Foncière de Piblange</b>	1000€	1000,00€	1000€
<b>Les Dynamiques</b>	200€	200,00€	200€
<b>Prévention routière</b>	80€	80,00€	80€
<b>USEP</b>	200€	200,00€	200€
<b>Familles Rurales</b>	300€	500,00€	500€

<b>3 Fontaines</b>	500€	200,00€	500€
<b>ABRI PC DE BOCKANGE</b>	-/-	200€	200€
<b>UPERCUT</b>	-/-	-/-	200€
<b>CHEMIN DES PARENTS</b>	-/-	-/-	200€
<b>SHAN</b>	-/-	-/-	80€

Le Conseil Municipal après délibération approuve ces répartitions, et tient à préciser qu'il a tenu compte de l'investissement de chaque association au sein de la commune

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

#### **POINT 014/2018 : REVISION DES TAXES**

En raison de la hausse des taux de référence concernant les taxes directes, lors des exercices, le Maire propose pour 2018 de ne pas majorer les taux, et de maintenir les taux identiques à 2017

	<b><u>2016</u></b>	<b><u>2017</u></b>	<b><u>2018</u></b>
<b>TAXE D'HABITATION</b>	11.74%	11.74%	11.74%
<b>TAXE FONCIERE (bâti)</b>	11.30%	11.30%	11.30%
<b>TAXE FONCIERE (non bâti)</b>	54.41%	54.41%	54.41%

Le conseil Municipal décide que les taux des trois taxes ne subiront pas de majoration pour l'exercice 2018

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**POINT 015-2018 : CREATION DE POSTE ADMINISTRATIF 20h/semaine**

Pour une meilleur organisation du service administratif et accueil du public, le Maire propose au conseil municipal une création de poste administratif à raison de 20h semaine, en contrat « PEC », contrat aidé Parcours Emploi Compétence, en partenariat avec le pôle emploi. Le maire explique, que ce sont des contrats aidés, aussi que l'agent recruté sera rémunéré sur la base horaire du SMIC, et devra effectuer des formations tout au long du contrat. Au terme du contrat, celui-ci peut être reconduit ou pérennisé.

Après débat le conseil municipal autorise le maire à créer ce poste et à signer tous les documents relatifs à ce point.

Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité.**

FAIT ET DELIBERE LE JOUR, MOIS ET AN QUE SUSDIT.  
TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

POUR EXTRAIT CONFORME  
PIBLANGE le 01/03/2017

Le Maire,  
Valéria FEBVAY



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

PUBLIÉ LE :

**29 Mars 2018**

TRANSMIS EN SOUS-PREFECTURE  
LE :

**29 Mars 2018**